



SERVICE REGIONAL

ADMISSION- CERTIFICATION

Rezé 22.01.2022
Angers 29.01.2022



Formations

Accompagnant Educatif Petite Enfance

Moniteur-Educateur

Assistant de Service Social

Educateur de Jeunes Enfants

Educateur Spécialisé

Formations

Formations en alternance intégrative

Les formations en travail social sont des formations basées sur le principe de l'alternance intégrative.

Elles sont dispensées :

- pour moitié, en temps de formation théorique en centre de formation
- pour moitié, en temps de formation pratique (stage, immersion professionnelle ou temps de travail chez l'employeur pour les apprentis et personnes en contrat de professionnalisation).



AEPE

Conditions d'admission

Accompagnant Educatif Petite Enfance

Formation niveau 3 = CAP

Formation en 1 an

Canal d'inscription

Vous êtes en poursuite de scolarité ou en situation d'emploi :

Sur le site internet de l'ARIFTS, de janvier à octobre pour la formation professionnelle et de janvier à novembre pour l'apprentissage.

Statut pendant la formation

Stagiaire de la Formation Professionnelle (salarié, demandeur d'emploi, en poursuite de scolarité...) ou apprenti.

Comment financer la formation?

PERSONNES EN SITUATION D'EMPLOI

La formation est ouverte aux personnes salariées via l'OPCO de l'employeur ou aux demandeurs d'emploi via Transitions Pro (ex-FONGECIF), Cap'Emploi, Pôle Emploi... qui financent le coût de la formation.

Signature convention tripartite.

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, le CFA (via l'employeur) finance le coût de la formation.

Attention : délai moyen des démarches pour valider un financement : 60 à 90 jours.

Coût : 3800€ à 4140€

Comment financer la formation?

FINANCEMENT PERSONNEL

Vous pouvez financer personnellement votre formation.

Dans ce cas, vous signerez un contrat de formation avec l'ARIFTS.

Coût :

- 380 heures d'Unités Professionnelles : 2280 €
- 34 heures d'Unités Générales : 204 €

Frais d'admission : 50 € (sauf pour les apprentis)

MONITEUR-EDUCATEUR

Comment candidater ?

Canal d'inscription

Sur le site internet de l'ARIFTS
du mardi 1^{er} février 2022 au mercredi 6 avril 2022, 12h00.

Procédure pour candidater

	Pour les candidats titulaires du bac (ou autre diplôme de même niveau)	Pour les candidats non titulaires du bac
Épreuve d'admissibilité (épreuve écrite)	Non concernés	Samedi 21 mai 2022 <i>Résultats communiqués le 1^{er} juin 2022</i>
Épreuve d'admission (épreuves orales)	Vendredi 10 et samedi 11 juin 2022	
Résultats	Envoyés par mail à partir du vendredi 17 juin 2022	

Pour information : la rentrée en 1^{ère} année est prévue le 10 octobre 2022.

Choix du site de formation

Candidature

Le choix du site de formation, site nantais ou site angevin, s'opère au moment de la candidature en ligne. **Un seul choix possible.**

Ce choix engage le candidat pour les 2 ans de formation.

Nombre de places

Rezé			
Formation initiale	Formation continue	Apprentissage	Total Rezé
5	19	10	34

Angers			
Formation initiale	Formation continue	Apprentissage	Total Angers
5	16	20	41

Statut pendant la formation

Formation initiale

- **Les personnes en poursuite de scolarité (sans interruption dans leur scolarité)**

Selon le Conseil Régional des Pays de la Loire, la réalisation d'un Service civique est une interruption dans la scolarité. Par conséquent, vous serez en "formation continue" (voir ci-dessous).

Formation continue

- **Les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi, libres de tout engagement professionnel à l'entrée en formation ;**
- **Les personnes en situation d'emploi pendant la formation.**

Attention votre statut en formation doit impérativement rester le même à l'entrée en formation jusqu'à la fin de la formation.

Statut pendant la formation

Apprentissage

La formation ME est possible par la voie de l'apprentissage à l'ARIFTS sur les sites d'Angers et de Rezé.

Seuls les candidats ayant trouvé un employeur ET étant admissibles à l'épreuve d'admission (candidats admis ou admis en attente d'une place) peuvent entrer en formation par la voie de l'apprentissage.

Pour tout renseignement, il convient de contacter le **CFA ADAMSSE** au 02 51 82 72 08 ou de rencontrer son équipe lors de nos Portes Ouvertes.

Statut pendant la formation

Contrat de professionnalisation

Seuls les candidats ayant trouvé un employeur ET étant admissibles à l'épreuve d'admission (candidats admis ou admis en attente d'une place) peuvent entrer en formation par la voie du contrat de professionnalisation - dans la limite des places disponibles.

La formation étant d'une durée de 24 mois et un contrat de professionnalisation de 12 mois renouvelable une fois par convention ou accord de branche, il convient de s'assurer que l'employeur potentiel soit bien éligible au renouvellement. L'employeur doit se rapprocher de son OPCO pour le confirmer.

La durée du CDD peut parfois être allongée jusqu'à 36 mois pour les personnes suivantes :

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans qualification
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Personnes ayant été en contrat unique d'insertion (CUI).

Coût de la formation

FRAIS DE SELECTION 2022

Frais de dossier : 30€

Epreuve d'admissibilité (épreuve écrite) : 43€

Epreuve d'admission (épreuves orales) : 127€ (*cette somme sera remboursée uniquement aux candidats non retenus à l'épreuve d'admissibilité*).

Aucun remboursement ne pourra être demandé en cas d'échec à l'épreuve d'admission.

Tarifs 2022/23 – par année de formation

Si éligible au financement total du Conseil Régional des Pays de la Loire :

Droits d'inscription : 0 €

Frais de scolarité : 0 €

Si non éligible au financement total du Conseil Régional des Pays de la Loire :

Formation Moniteur-Éducateur : 7 054 €

Comment financer la formation?

ELIGIBILITE A LA PRISE EN CHARGE TOTALE DES FRAIS DE FORMATION PAR LA REGION PAYS DE LA LOIRE

A chaque rentrée, toutes les personnes admises en formation doivent remplir un dossier de demande d'éligibilité à la prise en charge totale (à l'exception des frais de sélection) des frais de formation par la Région Pays de la Loire. Ce document est transmis par l'ARIFTS qui instruit le dossier.

Sont éligibles :

- **Les personnes en poursuite de scolarité** (sans interruption dans leur scolarité)

Attention, pour la Région des Pays de la Loire, la réalisation d'un Service civique est une interruption dans la scolarité.

- **Les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi, détachées de tout employeur** (vous n'avez pas de demande de financement des frais de formation à faire auprès de Pôle Emploi). Il n'y a pas de critère de ressources ou de domiciliation.

Comment financer la formation?

PERSONNES EN SITUATION D'EMPLOI PENDANT LA FORMATION

La formation est ouverte aux personnes salariées dont l'employeur ou un organisme -OPCO, Transitions Pro (ex-FONGECIF)... - finance l'intégralité du coût de la formation, dans le cadre du contrat de travail du salarié ou du contrat d'apprentissage, de professionnalisation, d'avenir.

Il convient d'entamer les démarches dès que possible, sans attendre les résultats de la sélection.

FINANCEMENT PERSONNEL

Vous pouvez financer personnellement votre formation.

Dans ce cas, vous signerez un contrat de formation avec l'ARIFTS

Comment financer la formation?

POLE EMPLOI

Si vous avez des droits auprès de Pôle Emploi, vous pourrez être indemnisé à hauteur de vos droits pendant votre formation.

Vous passerez de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) à l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF).

Pour les métiers en tension dans votre Région de domiciliation pour Pôle Emploi, vous pourrez bénéficier de la RFF : Rémunération de fin de formation pour les métiers en tension jusqu'à la fin de votre formation.

LA REMUNERATION REGION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (RST)

Les demandeurs d'emploi non indemnisés par Pôle Emploi, bénéficiant de la prise en charge totale des frais de formation par la Région peuvent solliciter la rémunération Région.

La demande est à effectuer à l'entrée en formation (octobre). Pas de possibilité de procéder à une simulation.

Il n'existe pas de bourses pour la formation ME.



**ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS
EDUCATEUR SPECIALISE**



Conditions d'admission formations Niveau 6

Assistant de Service Social - ASS

Educateur de Jeunes Enfants - EJE

Educateur Spécialisé - ES

niveau 6 = niveau Licence

Comment candidater ?

Le canal d'inscription diffère selon votre parcours.

Vous êtes :

- en terminale ;
- étudiant ;
- en activité (en situation d'emploi ou à la recherche d'un emploi) et avez cotisé **moins** de 3 ans à un organisme de protection sociale (et vous avez le bac ou un diplôme de même niveau)

→ candidature sur la plateforme Parcoursup

Vous êtes :

- en activité (en situation d'emploi ou à la recherche d'un emploi) et avez cotisé **au moins** 3 ans à un organisme de protection sociale (et vous avez le bac ou un diplôme de même niveau)

→ candidature sur notre site internet arifts.fr

Procédure pour candidater

	Parcoursup	site internet arifts.fr
Candidature	Formulation des vœux du 20 janvier au 29 mars 2022 Date limite pour finaliser votre dossier et confirmer vos vœux : jeudi 7 avril 2022	Du mardi 1 ^{er} février au mercredi 6 avril 2022, 12h. Tout dossier incomplet à cette date sera refusé.
Entretien de sélection	Tous les candidats seront convoqués à un entretien de motivation, il n'y a pas de sélection préalable sur dossier. Les entretiens auront lieu cette année à l'ARIFTS de Rezé quel que soit l'établissement choisi par le candidat : ATTENTION ! Suite à l'annonce du report des EDS du baccalauréat général et technologique 2022, modification des dates des entretiens ASS et ES. <ul style="list-style-type: none"> - ASS : samedi 14 mai et lundi 16 mai 2022 - EJE : vendredi 29 et samedi 30 avril 2022 - ES : vendredi 6 et samedi 7 mai 2022 	
Résultats	Sur Parcoursup à partir du 2 juin 2022	Par mail les 2 et 3 juin 2022

Choix du site de formation

Candidature via Parcoursup

Le candidat choisit la formation à l'ARIFTS et, en sous-vœux, il choisit Angers et/ou Rezé.
Il passe un seul entretien.

En fonction de son rang de classement et du nombre de place, Parcoursup lui indiquera le site retenu.

Candidature hors Parcoursup

Le choix du site de formation (site nantais ou site angevin) s'opère au moment de la candidature en ligne.

Un seul choix possible.

Ce choix engage le candidat pour les 3 ans de formation.

Nombre de places (nombre de places en apprentissage en cours de révision)

ASS

Rezé		
Formation initiale	Formation continue	Apprentissage
38	15	5

Angers		
Formation initiale	Formation continue	Apprentissage
15	37	5

EJE

Rezé		
Formation initiale	Formation continue	Apprentissage
10	48	10

Angers		
Formation initiale	Formation continue	Apprentissage
10	30	10

ES

Rezé		
Formation initiale	Formation continue	Apprentissage
15	48	5

Angers		
Formation initiale	Formation continue	Apprentissage
16	50	5

Statut pendant la formation

Formation initiale

- **Les personnes en poursuite de scolarité (sans interruption dans leur scolarité)**

Selon le Conseil Régional des Pays de la Loire, la réalisation d'un Service civique est une interruption dans la scolarité. Par conséquent, vous serez en "formation continue" (voir ci-dessous).

Formation continue

- **Les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi, libres de tout engagement professionnel à l'entrée en formation ;**
- **Les personnes en situation d'emploi pendant la formation.**

Attention votre statut en formation doit impérativement rester le même à l'entrée en formation jusqu'à la fin de la formation.

Statut pendant la formation

Apprentissage

Les formations ASS, EJE et ES sont possibles par la voie de l'apprentissage à l'ARIFTS sur les sites d'Angers et de Rezé.

Seuls les candidats ayant trouvé un employeur ET étant admissible à l'épreuve d'admission (candidats admis ou admis en attente d'une place) peuvent rentrer en formation par la voie de l'apprentissage - dans la limite des places disponibles.

Pour tout renseignement, il convient de contacter le CFA ADAMSSE 02 51 82 72 08 ou de rencontrer son équipe lors de nos Portes Ouvertes.

Statut pendant la formation

Contrat de professionnalisation

Seuls les candidats ayant trouvé un employeur ET étant admissibles à l'épreuve d'admission (candidats admis ou admis en attente d'une place) peuvent entrer en formation par la voie du contrat de professionnalisation - dans la limite des places disponibles.

La formation étant d'une durée de 3 ans et un contrat de professionnalisation de 12 mois renouvelable une fois par convention ou accord de branche, il convient de s'assurer que l'employeur potentiel soit bien éligible au renouvellement. L'employeur doit se rapprocher de son OPCO pour le confirmer.

La durée du CDD peut parfois être allongée jusqu'à 36 mois pour les personnes suivantes :

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans qualification
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Personnes ayant été en contrat unique d'insertion (CUI).

Nous vous invitons à vous renseigner au préalable en fonction de votre situation :

- Pour les personnes en situation d'emploi : Transitions Pro ou OPCO via votre employeur,
- Pour les demandeurs d'emploi : votre Conseiller Pôle emploi,
- Pour les jeunes de moins de 25 ans : Mission locale

Coût de la formation

FRAIS DE SELECTION 2022

Forfait de 160 € (cette somme reste due, même si vous échouez aux épreuves de sélection).

Tarifs 2022/23 – par année de formation

➤ *Si éligible au financement partiel du Conseil Régional des Pays de la Loire :*

- **Droits d'inscription** : 170 €
- **Frais de scolarité** : 707 € (dont 5€ versés au Fonds Social Étudiants) - <https://arifts.fr/ressources/vie-etudiante/>
- **CVEC** : 92 € (tarif 2021/2022, fixé par arrêté ministériel)

➤ *Si non éligible au financement du Conseil Régional des Pays de la Loire :*

- **Frais de formation :**

Assistant de Service Social :	8 613 € par année de formation
Éducateur de Jeunes Enfants :	7 425 € par année de formation
Éducateur Spécialisé :	7 178 € par année de formation

Comment financer la formation?

ELIGIBILITE A LA PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES FRAIS DE FORMATION PAR LA REGION PAYS DE LA LOIRE

A chaque rentrée, toutes les personnes admises en formation doivent remplir un dossier de demande d'éligibilité à la prise en charge partielle des frais de formation par la Région Pays de la Loire - à l'exception des frais de sélection, des droits d'inscription, des frais de scolarité et de la CVEC.

Ce document est transmis par l'ARIFTS qui instruit le dossier.

Sont éligibles :

- **Les personnes en poursuite de scolarité** (sans interruption dans leur scolarité)

Attention, pour la Région des Pays de la Loire, la réalisation d'un Service civique est une interruption dans la scolarité.

- **Les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi, détachées de tout employeur** (vous n'avez pas de demande de financement des frais de formation à faire auprès de Pôle Emploi). Il n'y a pas de critère de ressources ou de domiciliation.

Comment financer la formation?

PERSONNES EN SITUATION D'EMPLOI PENDANT LA FORMATION

La formation est ouverte aux personnes salariées dont l'employeur ou un organisme -OPCO, Transitions Pro (ex-FONGECIF)... - finance l'intégralité du coût de la formation, dans le cadre du contrat de travail du salarié ou du contrat d'apprentissage, de professionnalisation, d'avenir.

Il convient d'entamer les démarches dès que possible, sans attendre les résultats de la sélection.

FINANCEMENT PERSONNEL

Vous pouvez financer personnellement votre formation.

Dans ce cas, vous signerez un contrat de formation avec l'ARIFTS

Comment financer la formation?

LES BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Les bourses sanitaires et sociales, sur critères sociaux, de la Région Pays de la Loire sont possibles pour les admis bénéficiant de la prise en charge partielle des frais de formation par la Région (*et pour les demandeurs d'emploi non indemnisés par Pôle Emploi*). La demande est à effectuer après l'inscription en formation en ligne <https://maboursesanitaireetsociale.paysdelaloire.fr> (simulation possible en amont).

POLE EMPLOI

Si vous avez des droits auprès de Pôle Emploi, vous pourrez être indemnisé à hauteur de vos droits pendant votre formation.

Vous passerez de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) à l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF).

Pour les métiers en tension dans votre Région de domiciliation pour Pôle Emploi, vous pourrez bénéficier de la RFF : Rémunération de fin de formation pour les métiers en tension jusqu'à la fin de votre formation.

CONTACT ARIFTS PAYS DE LA LOIRE

Association Régionale pour l'Institut de Formation
en Travail Social des Pays de la Loire



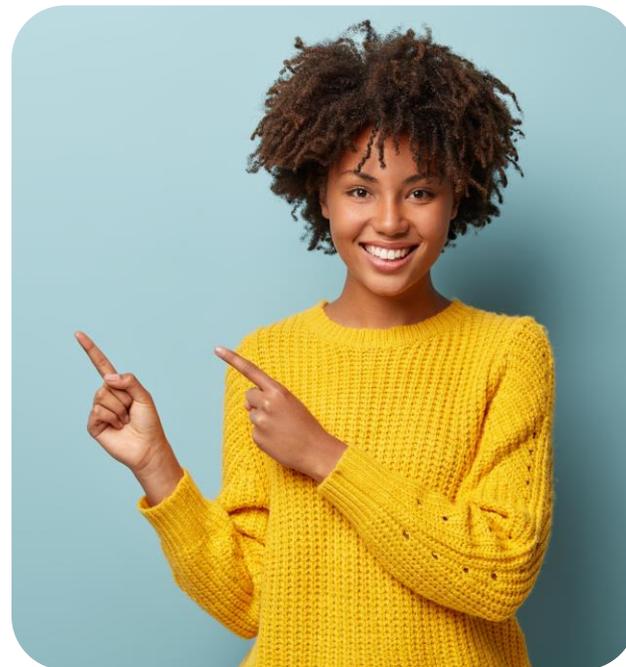
SITE NANTAIS

Cité de la formation Santé Sociale
10 rue Marion Cahour
44 400 REZÉ
Tél. 02.40.75.80.07
admission@arifts.fr



SITE ANGEVIN

6 rue Georges Morel
49 000 ANGERS
Tél. 02.41.22.14.73
admission@arifts.fr



A group of four young adults, three women and one man, are walking together on a paved walkway in front of a modern building with large glass windows. They are all smiling and appear to be students. The woman on the far left has a blue backpack and is holding a tablet. The woman next to her has a black top and a denim skirt. The man in the center has curly hair, a beard, and is wearing a red t-shirt with a backpack. The woman on the far right has glasses, a striped shirt, and a pink backpack, and is holding several books. The text 'MERCI pour votre attention' is overlaid in the center of the image.

MERCI
pour votre attention